



ASE / ASS'MAT : garde d'un enfant handicapé

Par **jenny08**, le **13/02/2015** à **20:35**

bonjourrnma mère assistante maternelle du conseil général (ase) rencontre aujourd'hui des difficultés. a l'age de 20 jours, on lui a confié un enfant handicapé, elle a subi de l'injustice et du harcèlement moral venant de la ddass- a 18 ans, elle n'a plus gardé cet enfant. aujourd'hui il est en maison d'accueil spécialisée, il a maigri, c'est renfermé, a changer tout simplement, ma mere galere de le reprendre au moins une fois par mois au domicile, a croire qu'elle a fait une chose horrible, je ne tolere pas ce comportement de la ddass, on dirai qu'elle l'a battu ect, alors qu'elle le considere comme son propre fils, ella l'a soigné, nourrit... et on lui refuse de le voir, les raisons sont multiples, je ne rentreré pas dans les details sur ce texte, cela est juste un resumé!!! ma mere tellement qu'elle l'aime à cet enfant elle a tenté de mettre fin a ces jours devant la ddass de notre region , dans le but de faire avancer la chose, cet a dire de le voir ... elle essaye de faire des courriers et j'en passe a tout le monde voir meme des avocats, je souhaiterai avoir vos avis, ce que l'on peut faire, avoir des conseils,des avisrrnrnmerci